

# Réponses à sept questions

Mémoire personnel de Lewis McCall

## Introduction

Dans le cadre du point sur l'étude publié en septembre 2016 par le Comité spécial sur la réforme électorale, dans la section intitulée « Phase 2 – Consultation des Canadiens », le Comité suggère que les personnes qui se présenteront devant le Comité jugeront peut-être bon de réfléchir à sept questions.

Bien que je ne puisse pas me présenter devant le Comité, je tenais à rendre public mon point de vue sur les sept questions. Par conséquent, il ne s'agit pas ici d'une narration détaillée. J'ai plutôt énuméré chaque question et fourni une courte réponse à chacune d'entre elles.

Je ne m'appuie pas sur des éléments de preuve précis. Je me suis inspiré de témoignages experts devant le Comité sur la CPAC, des matériaux de référence du Comité – particulièrement la fiche d'information – et des journaux, périodiques et publications électroniques.

## Questions du point sur l'étude du Comité – 7 septembre 2016

1. Pourquoi la réforme électorale est-elle importante pour vous?

La réforme électorale est importante pour moi parce que je n'aime pas les dictatures qui découlent de majorités bidon dans le système majoritaire uninominal à un tour. En 2011, on a élu un gouvernement conservateur à forte majorité avec moins de 40 % des votes. En 2015, on a élu un gouvernement libéral avec environ le même pourcentage des votes. Parce que ces gouvernements ont gagné la majorité des sièges sans avoir remporté la majorité des votes, ils ont agi et continueront d'agir à titre de dictatures pendant quatre ans. Bien que le gouvernement libéral se soit engagé à animer des consultations publiques, il peut quand même faire passer quoi que ce soit dans la Chambre des communes et adopter une loi comme bon lui semble. L'écart entre les idéologies des deux partis crée une importante incohérence politique quand un parti prend la place de l'autre.

2. D'après vous, quels sont les points forts et les points faibles du système électoral actuel du Canada et des autres systèmes?

Le prétendu point fort du système majoritaire uninominal à un tour est qu'il a tendance à céder des gouvernements majoritaires plus stables. C'est faux. Pendant les audiences du Comité, on a souligné que les recherches démontrent qu'il y a pratiquement autant d'élections dans le cadre de systèmes majoritaires uninominaux à un tour que dans les systèmes à représentation proportionnelle.

Certains pensent que le système majoritaire uninominal à un tour crée un gouvernement plus responsable. Cependant, cette responsabilisation est inopportune parce qu'elle découle d'un vote qui a lieu tous les quatre ans. On soutient que ce système assure une meilleure responsabilisation locale que les systèmes à RP, mais un système mixte avec compensation proportionnelle assure aussi la responsabilisation locale, bien que ses circonscriptions seraient probablement plus vastes que celles du système majoritaire uninominal à un tour. En effet, on peut aussi assurer une responsabilisation locale dans le cadre d'un système à RP de vote unique transférable.

3. Estimez-vous que le système électoral actuel du Canada est juste? Inclusif? Représentatif? Pourquoi?

Le système électoral actuel du Canada est fondamentalement **injuste**. Quand on peut élire un gouvernement majoritaire avec moins de 50 % des votes, comme cela arrive souvent, le parti au pouvoir peut agir comme dictature, et c'est souvent le cas. Dans ces circonstances, on a tendance à limiter la participation des membres de l'opposition en instaurant des méthodes telles que l'attribution du temps. Bien que certains gouvernements majoritaires écoutent l'opposition et les autres membres élus, il n'existe aucune contrainte pratique qui les oblige de le faire.

Par conséquent, les gens qui ont voté pour des candidats et des partis qui n'ont pas gagné n'ont aucune voix au Parlement. Ce n'est pas juste.

Le système n'est évidemment pas représentatif. Au fil des années, il est devenu extrêmement partisan.

Il y a eu des exceptions dans le passé où le système majoritaire uninominal à un tour a cédé des gouvernements minoritaires. Certains de ces gouvernements minoritaires ont donné lieu à quelques-uns des programmes les plus précieux au Canada tels que le régime d'assurance-maladie, le RPC et l'AE. Mais les gouvernements minoritaires exigent un peu plus d'inclusion et de coopération entre au moins deux partis, ce qui réduit substantiellement le risque d'une dictature : il faut coopérer pour continuer de gouverner.

Puisque les systèmes de RP cèdent habituellement des gouvernements de coalition, les partis doivent apprendre à travailler ensemble.

4. Que pensez-vous du vote obligatoire?

Je crois que nous devrions adopter le vote obligatoire et imposer des pénalités à ceux qui ne s'enregistrent pas et qui ne votent pas. Cette méthode semble bien fonctionner dans deux autres démocraties stables, notamment en Allemagne et en Australie.

On devrait faire comprendre aux citoyens canadiens que contrairement à la position surtout libertarienne des médias grand public, dans une démocratie, le fait de voter n'est pas seulement un droit. C'est une responsabilité.

5. Que pensez-vous du vote électronique?

Je crois que le vote électronique n'est pas pratique à l'heure actuelle. Il n'y a pas assez de protection. Chaque jour, de nombreux systèmes électroniques très avancés sont piratés et des données sont copiées ou détruites. Lors du deuxième mandat de George W. Bush, l'élection qui lui a donné la victoire a connu des difficultés informatiques en Floride qui n'ont toujours pas été résolues de façon satisfaisante.

D'après ce que j'ai cru comprendre, aux États-Unis, là où on a utilisé le vote électronique, certains États insistent pour qu'il y ait une trace écrite pour appuyer les résultats électroniques. Si c'est le cas, où sont les économies?

En ce qui a trait au compte des votes, je crois qu'on devrait attendre que les bureaux de scrutin ferment en Colombie-Britannique avant de commencer le décompte à Terre-Neuve. Ce sera un peu frustrant pour les électeurs de Terre-Neuve, mais ça mettra fin aux jeux des médias de publier les résultats de Terre-Neuve et des maritimes en Colombie-Britannique avant que leurs bureaux de scrutin ne ferment.

6. D'après vous, quelles devraient être les prochaines étapes d'une réforme du système électoral (p. ex. une assemblée de citoyens, un référendum, etc.)?
- Analyser les témoignages d'experts devant le Comité.
  - Organiser et analyser les commentaires du public.
  - Préparer une ou plusieurs propositions.
  - Fournir à Élections Canada les ressources et le temps nécessaires pour créer des outils éducatifs pour tous les Canadiens.
  - Organiser des assemblées de citoyens partout au pays.
  - Si le gouvernement peut parvenir à un accord sur une proposition où trois des partis représentent plus de 50 % du vote, le Parlement à lui seul peut faire le changement.

**Note :**

Certains groupes et certains individus réclament un référendum en matière de réforme électorale. Selon moi, un tel référendum ne serait pas souhaitable étant donné ce qui s'est passé récemment au Royaume-Uni, soit le référendum sur le Brexit. Il y a maintenant des pétitions de plus de quatre millions de signatures au total qui réclament un deuxième référendum.

Ce n'est pas nécessaire ni sur le plan constitutionnel ni sur le plan démocratique d'avoir recours à un référendum dans ce contexte. On devrait pouvoir modifier le système électoral avec l'appui de la majorité des partis dans la Chambre des communes, qui représentent la majorité des votes dans la dernière élection fédérale générale.

7. Chaque système électoral met l'accent sur certains buts, valeurs et principes. D'après vous, quelles valeurs et quels principes devrait-on promouvoir dans la conception d'un système électoral pour le Canada?
- L'équité – concevoir un système électoral où au moins la plupart des votes contribuent à élire un représentant. À cet égard, on considère généralement que les systèmes à RP sont plus équitables que les systèmes à la majorité absolue.
  - Une diminution de l'atmosphère extrêmement partisane dans la Chambre des communes. La compétitivité d'un système majoritaire uninominal à un tour aggrave cette situation. Un système à RP est plus susceptible de céder un gouvernement de coalition, puisque le vote national n'élirait pas souvent des gouvernements majoritaires avec un seul parti au pouvoir. Pour former des coalitions, les partis auraient besoin d'apprendre à négocier et coopérer.
  - Selon mes valeurs, la Chambre des communes devrait refléter la diversité de la population canadienne. De plus, on devrait viser une représentation égale des femmes et des hommes à la Chambre des communes et dans les autres paliers du gouvernement. Bien qu'on puisse faire ces changements dans pratiquement tous les systèmes, ils semblent s'insérer plus naturellement dans un système à RP. Par exemple, en Australie, les membres de la chambre haute sont élus grâce à un système de RP, et les membres de la chambre basse sont élus grâce à un système à la majorité absolue. Au fil du temps, le pourcentage de femmes dans la chambre haute a augmenté plus rapidement que le pourcentage de femmes dans la chambre basse. L'atténuation de l'esprit partisan dans un système à RP pourrait aussi favoriser la participation des femmes et des minorités dans le processus électoral.
  - Des recherches exhaustives menées par un certain nombre de chercheurs en matière de systèmes électoraux démontrent que les systèmes électoraux à RP sont plus convenables que les systèmes à la majorité absolue lorsqu'il s'agit de questions telles que le changement climatique, l'économie et la qualité de vie. Ceci a fait l'objet de témoignages experts lors des audiences devant le Comité.